

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 27.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	d. au-dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	12 d. au-dessus	51 deg.	27 pou. 7 lign.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
4 h. 01.	0 h. m. 27 40 n.	7 h.	Plaine lune.	15	

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.

A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officier de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Destribes aîné, libraire, rue St-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 27 mai 1839.

Un événement grave vient de se révéler ; la guerre est commencée en Orient. Le sultan Mahmoud est aux prises avec son vassal rebelle. — S'il ne s'agissait dans ce conflit que d'une question de suzeraineté, si tout le débat pouvait se concentrer entre Méhémet-Ali et le sultan, l'Europe pourrait garder la neutralité, et la France regarder les combattants ; mais derrière la Turquie apparaît la Russie, derrière Mahmoud se place Nicolas. Au moment où les troupes turques étaient vaincues, au moment où l'empire croulait de toutes parts, qui l'a sauvé ? La Russie. Qui s'est porté intermédiaire depuis cette époque ? Toujours la Russie. Appuyer la Turquie, c'était pour elle ménager sa proie et prendre la haute main dans les conseils de Mahmoud.

Si la Russie protège les intérêts turcs, que fera l'Angleterre ? — A elle à protéger l'Égypte, car l'Angleterre et la Russie cherchent à se disputer la suprématie en Asie et sur la Méditerranée.

L'Angleterre aura vu en frémissant le *statu quo* se briser en Orient ; — le *statu quo* était son œuvre ; — elle va reconnaître la main qui a poussé à la guerre ; le moment est décisif, bien choisi, puisqu'elle est à la veille d'avoir de graves collisions à soutenir à l'intérieur.

Que fera la France ? — Déjà le ministère demande des crédits ; il lui faut dix millions pour augmenter ses forces navales. Qu'on lui donne dix millions s'ils doivent servir à la gloire de la France ; mais de quel côté notre marine fera-t-elle pencher la balance ? Nous unirons-nous avec l'Angleterre ou avec la Russie ? Voilà les questions qui devraient être résolues ; nous doutons fort qu'elles le soient.

Depuis 1830, le gouvernement n'a jamais songé qu'à la paix, tout ce qui tendait à la troubler lui paraissait dangereux ; mais cette paix si chère ne pouvait être éternelle ; trop d'éléments de discorde gisaient dans les flancs du monde asiatique pour qu'ils fussent sans cesse comprimés, tôt ou tard ils devaient éclater : voici venu le moment d'agir.

La question d'Orient est complètement dégagée de passions politiques ; là, tout se réduit pour nous à des intérêts ; là, nous sommes libres dans notre concours. — Le vice-roi d'Égypte n'est certes pas plus civilisateur que Mahmoud ; ces deux rivaux sont tous deux plus avancés que leurs peuples, tous deux emploient leur puissance à les régénérer, tous deux luttent contre les vieilles idées musulmanes, et sont à divers titres novateurs ; ils veulent appliquer à l'Asie les méthodes européennes. L'Angleterre et la Russie n'ont en vue, dans toute cette affaire, que des intérêts mercantiles et des intérêts de prépondérance ; quant à nous, ce qui nous importe, c'est de ne laisser grandir davantage ni l'une ni l'autre de ces deux puissances, sans obtenir une compensation en Europe.

La chambre des députés avait exclu de son sein l'ami de M. Cleemann, l'heureux rival de Vidocq, M. Girardin enfin. Cette exclusion aurait tué moralement tout autre homme ; mais M. de Girardin ne se laisse pas abattre pour si peu. On lui contestait la qualité de Français ; aussitôt il se fait intenter un procès dans lequel cette qualité est contestée, et obtient jugement du tribunal de la Seine qui le déclare Français. C'était là un coup de maître ; déjà M. de

Girardin se voyait triomphant au sein de la chambre. Pouvaient-ils douter du succès ? La fortune et les électeurs de Bourgneuf aidant en ont décidé autrement ; l'ami de Cleemann a été vaincu dans la lutte électorale ; le collègue sur lequel il s'appuyait avec tant de sécurité a nommé M. Peyramont.

M. Peyramont n'appartient pas à nos opinions ; si son élection nous réjouit, ce n'est qu'à ce titre qu'elle prouve que les électeurs de Bourgneuf ont enfin compris tout ce qu'il y avait de honteux à se faire représenter par un homme qui s'est placé ainsi au ban de l'opinion.

Nous sommes dans un temps où les turpitudes débordent, où l'on s'occupe de réussir, peu importe comment. Il faut donc au moins apporter une digue à ce débordement, et au milieu de nos luttes intestines ne pas méconnaître les lois sévères de la morale et de la probité. C'est l'œuvre de salut à laquelle il faut s'attacher sans cesse.

Le parti légitimiste affecte de singulières prétentions. Toutes les fois qu'une insurrection éclate, il tonne contre elle ; chaque fois, il flétrit toutes les tentatives de désordre ou d'émeute. Il exploite largement les idées d'ordre et de sécurité. Ce parti dès lors devrait être étranger à toute machination, à toute tentative de guerre civile ; il n'en est rien. Depuis 1830, nous avons eu et le soulèvement de la Vendée et deux ou trois complots légitimistes bien constitués. Dans ce moment, on vient de découvrir à Avignon des associations armées. Ces associations se préparaient-elles à agir ? c'est ce que nous ignorons ; mais MM. les légitimistes devraient se montrer, ce nous semble, à l'avenir, un peu plus sobres dans leurs attaques contre les insurgés qui, à diverses reprises, ont été vaincus à Paris.

Un fait qui frappera tous les esprits, c'est l'empressement de la cour royale de Nîmes à évoquer la connaissance de cette affaire, comme l'a fait naguère la cour de Toulouse pour les troubles dont cette ville a été le théâtre, mis en regard de l'impassibilité de la cour royale de Paris.

Maintenant laissera-t-on la cour de Nîmes poursuivre l'instruction, ou bien saisira-t-on la cour des pairs ?

(Le Commerce.)

Depuis quelques jours, on s'entretient beaucoup dans le monde politique des projets du ministère et de ses amis sur la presse. On aurait tort de penser qu'il s'agit d'une réforme favorable à la liberté de la pensée ; nous n'en sommes pas encore venus à ce point que ceux qui ont voté les lois de septembre fassent aujourd'hui amende honorable et amnistient la presse. Non, non, il n'en peut être ainsi ; la presse est le seul pouvoir qui résiste ; on n'a pu ni la dompter ni la corrompre ; on cherche un moyen de la détruire ou de l'annuler, et il n'y a pas d'autre explication à donner à la proposition que M. le général Bugeaud, l'ennemi des hauts barons de la presse, doit prochainement soumettre à l'examen de la chambre.

Comme cette question intéresse essentiellement le pays, nous allons exposer, d'après le *Courrier français*, trois systèmes qui sont en ce moment en projet.

Le premier consisterait à supprimer les droits de timbre, à réduire les droits de poste et à dispenser les journaux de l'obligation de fournir un cautionnement. En échange de ces avantages, que l'on n'entend pas concéder gratuitement, on condamnerait les journaux à réserver dans chaque nu-

méro une colonne qui serait à la disposition du gouvernement et qu'il remplirait comme il l'entendrait. Dans l'opinion des honnêtes spéculateurs qui ont inventé cette combinaison, la colonne réservée produirait des effets merveilleux. Le gouvernement pourrait se passer de journaux ; il n'aurait plus qu'à entretenir des rédacteurs à gages qui exploiteraient à son profit la clientèle de chaque journal ; il parlerait à toutes les opinions, élèverait autel contre autel, et administrerait le contre-poison des doctrines conservatrices à tous les lecteurs qui seraient imbus des idées libérales, la peste de notre siècle, comme chacun sait.

Le second projet des conseillers du ministère est taillé dans des proportions plus modestes. On veut toujours créer une presse officielle au sein de la presse libre, un journal ministériel dans chaque journal de l'opposition. Mais au lieu de donner ce monopole au ministère, on le transfère à la chambre. L'idée procède cette fois des lois de septembre. Il s'agit d'organiser le compte-rendu *fidèle* et de retirer aux journaux, de peur d'infidélité, le droit d'analyser les débats parlementaires. Dans ce système, la chambre aurait à son service un équipage de rédacteurs ; elle ferait imprimer ou lithographier chaque jour le compte-rendu officiel de ses séances. Il y en aurait de toutes les dimensions, de grands, de moyens et de petits, et l'on donnerait le choix aux journaux entre les trois rédactions. La chambre tiendrait bureau ouvert, et chacun viendrait acheter la marchandise qui lui conviendrait. Il en serait de ceci comme du monopole du tabac ; toute rédaction de contrebande serait prohibée.

Le troisième projet, celui que le ministère mettra probablement à exécution, est une idée moins complète. Il consiste à réhabiliter la subvention, qui deviendra publique, d'occulte qu'elle était. Le gouvernement aura un grand journal sans compter le *Moniteur* ; il y déposera le fruit de ses méditations quotidiennes et le répandra à peu de frais pour faire l'éducation politique du pays. Le rédacteur en chef du journal ministériel sera une espèce de fonctionnaire public ; le journal changera de rédacteurs et de principes à chaque révolution ministérielle ; il représentera une situation et non un parti. L'idée n'est pas neuve ; l'expérience en a été faite, ou peu s'en faut, sous le ministère du 11 octobre. Parlerons-nous du succès qu'elle a obtenu ? Qui ne sait que les journaux qui n'ont pas une opinion continue et qui ne représentent pas un parti sont voués en naissant à la destruction ? Il y a des choses que le gouvernement peut donner et qui dépendent de lui, les places, les faveurs, les honneurs ; il y en a qui sont hors de son atteinte : nous parlons de l'opinion, du crédit, de l'autorité morale, toutes choses personnelles aux individus et aux partis.

Comme on le voit, il n'y a dans les trois systèmes que nous venons d'exposer aucune idée bienveillante pour la presse. Le jour de l'émancipation et de la liberté arrivera pour elle ; mais ce n'est pas aux hommes qui l'ont trahie et bâillonnée qu'elle devra sa régénération.

La cour a, dans ces derniers jours, accompli une vengeance et satisfait à des rancunes toutes puissantes ; il s'agit de l'affaire de l'École polytechnique. Après la lettre des élèves, si digne et si généreuse, on pouvait croire tout terminé. On les avait accusés d'assassinat, ils protestaient ;

GYMNASE.

JENNY VERTPRÉ. — Mme FAVART.

Vous rappelez-vous l'étrange feuilleton que fit il y a quelques mois sur notre ville l'imperturbable Janin ? Cette tartine littéraire, assaisonnée de drôleries au gros sel, contenait entre autres choses plaisantes, l'assertion suivante : Au sortir d'une fastidieuse représentation du Grand-Théâtre, j'entendis, sur les bords du Rhône, les gazouillements du rossignol. Malheureusement il s'est écoulé plus d'un siècle depuis que Philomèle a déterré les rives de nos fleuves, dans le cercle de Lyon, et la copieuse municipale s'attache chaque jour davantage à renverser les verdoyants abris qui pourraient l'attirer ; mais l'inexacte parole de Janin trahissait un accès de mauvaise humeur dont le feuilletoniste peut rarement se défendre. La nature, en effet, est le patrimoine de tous, et la critique des théâtres doit se renoncer à la part qui lui en revient. Que mai couvre la terre de sa robe de fleurs, que les parfums courent dans l'air, que les embrasées par le soleil ; que le ciel soit d'azur, que les étoiles vacillent ; que tout autour de vous soit poésie, recueillement et amour, si vous avez l'honneur insigne de porter en vos mains la queue d'un journal, si vous avez troqué votre liberté contre le droit exigu d'une entrée au théâtre, oh ! alors, plaignez-vous bien haut, car il vous faudra étouffer tout sentiment vivant dans un sépulchre, vos poumons aspireront un air puant, vos regards seront voilés par la fumée huileuse des lampes funéraires, vous errerez quelquefois solitaire comme une âme en peine, vous serez un autre jour coudoyé, broyé dans un étan, et pour tout spectacle récréatif vous aurez sous les yeux des forêts de carton, des prairies maculées, des taches de rouge, et de blanc et de vert en guise de parterres et de fleurs ; vos oreilles seront déchirées par les cris de la scène, par les vagissements d'enfants, par les convulsions catarrhales, et par les mille bruits sans nom s'élevant près de vous, derrière vous et au-dessus de vous.

Ceci ressemble au cauchemar d'un rêve, et ce poids posé sur

vos poitrine, vous ne pourriez le soulever sans violer une loi de contrainte. En vérité, quelque obligation existe-t-elle, plus horrible que la corvée d'un compte-rendu des théâtres ? C'est-à-dire que le travail forcé du baigne est cent fois préférable à l'honorifique fonction de feuilletoniste ; le forçat ne dépend que du garde-chiourme, le feuilletoniste dépend du régisseur, des artistes, de l'afficheur et de bien d'autres encore qui, chaque jour, lui assignent sa tâche de la soirée ; le forçat se fait à son sort et ne connaît pas les désappointements parce qu'il n'a plus l'espérance ; le feuilletoniste espère toujours un moment de répit, et toujours son illusion est déçue, et toujours son tourment s'accroît de cette incertitude qui garrotte ses pas et brise ses projets ; enfin le forçat n'a de comptes à démêler qu'avec sa conscience ; le feuilletoniste est en garde contre tout le monde, car ses moindres peccadilles se grossissent au télescope des amours-propres et de la jalousie. Hélas ! combien il faut de dévouement au bien public pour sacrifier ainsi son présent, son avenir, son indépendance, et surtout ses belles soirées de printemps ou d'automne !

Serait-il vrai de dire cependant que cette abnégation de soi-même n'obtient jamais sa récompense ? Je n'ai certes point voulu le dire, et pour prouver le contraire, qu'il me suffise de raconter en peu de mots notre histoire de samedi : je dis notre, car, Dieu merci, la foule, qui fait les mécomptes, est venue cette fois partager les plaisirs. Or donc, je commence.

En compagnie de l'actrice Herdliska Mme Favart avait fui ; on ne peut ne pouvait en donner des nouvelles ; mais voici qu'elle vient de réparaître en son gîte sous les traits de Mme Thibaut. *La Chercheuse d'esprit* s'était probablement dirigée vers la fontaine de Jouvence, car elle en a rapporté la jeunesse ; son amabilité du reste est demeurée la même, sa taille s'est élancée, et l'absence a grandi l'amour que nous portions à la coquette. Pour la garder d'une fuite nouvelle, long-temps nous lui ferons une cour assidue.

Et de deux. Jenny Vertpré a suivi sa compagne ; presque au moment se sont réveillées toutes nos premières amours. Est-ce donc à la susdite fontaine de Jouvence que nous devons encore l'ingénuité de Mme Vertpré ? Nous retrouvons enfant celle que depuis quelques années nous avons applaudie enfant ; même feu

dans le regard, mêmes minauderies, même pétulance, même abandon. La gentillesse est surtout le grand art de cette actrice. Dans son jeu tout est coquet, fin et délicat, mais plus étudié que naturel. Ici, la jeune fille pèse sur les mots avec une sentimentalité goguenarde ; voyez la première scène des *Prémiers Amours*. Là, elle effleure vivement sa phrase, elle fait parade de volubilité ; on croirait entendre tomber les perles d'un collier dont le fil est cassé. Du reste, chaque syllabe est si nettement articulée qu'aucune d'elles ne se perd ; puis les moindres nuances se détachent avec tant de bonheur ! toutes ces petites variétés d'intonation sont si jolies ! L'enfant se rappelle son angélique origine, il parle, mais sa parole est encore un chant harmonieux.

A notre avis Jenny Vertpré représente surtout le beau idéal, la fiction du roman. Si le théâtre n'est pas autre chose que l'animation d'une nature vernie, musquée, conventionnelle, si nos scènes doivent conserver les traditions artistiques des XVII^e et XVIII^e siècles, Jenny Vertpré peut être proclamée la reine du vaudeville, au même titre que Mlle Mars est sacrée la reine de la comédie. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi, dans le vaudeville surtout ? Le couplet n'est-il pas en dehors de la vie commune ? Les événements d'amour qui s'y passent ne donnent-ils point presque toujours un aimable démenti aux convenances et aux usages du siècle ? Le vaudeville n'est-il point le paradis des amants tendres mais pauvres ? L'affection n'y tient-elle pas la place de l'ambition ? Puisque ceci n'est qu'un poétique mensonge, ne demandons pas aux artistes un jeu vulgaire et vrai ; croyons que la société a voulu se conserver, au-dessus des agitations de la vie ordinaire, un lieu de refuge où elle puisse s'oublier et rêver à ce qu'elle n'est pas, mais à ce qu'elle voudrait être. Ce vague désir d'un état meilleur doit parfaitement se coordonner avec les doctrines d'une indéfinie perfectibilité humaine ; las de tout ce qui nous entoure, nous nous prenons enfin à y croire.

Puisque nous voyageons dans les régions fantastiques, disons deux mots du ténébreux tumulte qui a clôturé la soirée de samedi. Imaginez-vous, après la chute du rideau, quelques voix sorties du parterre debout et réclamant le régisseur. Que veulent

quoi de plus légitime? La cour n'en a pas jugé ainsi; M. le commandant Tholosé, pour avoir laissé publier cette protestation, a été destitué, et on lui a donné pour successeur un officier-général qui est encore en Afrique en ce moment, et auquel on avait promis l'an dernier de l'indemniser pour un retard qu'avait subi l'expédition de son brevet de général, par la faute d'un aide-de-camp du roi. Ce dédommagement, c'est M. Tholosé, vétéran de la République et de l'Empire, qui en a fait les frais. Quand il s'est adressé au maréchal Soult, dont il fut l'aide-de-camp à la bataille de Toulouse, le président du conseil lui a répondu: « Je m'en lave les mains, ce n'est pas moi qui ai fait cela. » Le ministre de la guerre lui a dit également: « Je ne suis pas coupable de cette mesure. »

Cependant la destitution du vieux militaire ne lui est pas tombée du ciel. Qui donc l'a commis, cet acte révoltant? Ah! que voulez-vous? la question est facile, et la réponse périlleuse. Ce qui est certain, c'est que le coup qui frappe M. Tholosé n'est point parti du ministère, et que c'est lui qui en a la responsabilité. Ce n'est donc pas un ministère parlementaire que nous avons! C'était bien la peine de se coaliser, et de prolonger une crise qui a ruiné et qui ruine encore des milliers de familles, pour aboutir à ce résultat! Après M. Tholosé est venu le tour des élèves. On a bien voulu n'en pas expulser de l'École, et M. Doguereau, le commandant intérimaire, s'est contenté d'en faire emprisonner 31 à l'Abbaye et 4 dans les cachots de l'École même.

Cela vous apprendra, braves et naïfs jeunes gens qui entrez à peine dans la vie, que quand un journal de la cour blessera votre honneur dans ce qu'il a de plus sacré, il vous faudra garder le silence et subir docilement l'outrage.

M. Duchâtel, aide-de-camp du chef de la doctrine et ministre de l'intérieur, au nom de M. Guizot, qui n'a pas été fait ministre uniquement, afin que l'exclusion de M. Thiers ne parût pas l'expression trop nue d'une antipathie personnelle, M. Duchâtel présente à l'approbation de la chambre un petit projet de loi tendant à lui allouer une faible somme de 1,200,000 f. de fonds secrets. Il a déclaré, en termes ambigus d'abord, mais plus clairement ensuite, que les subventions jusqu'à présent accordées aux journaux ministériels leur seraient retirées.

Or, en prenant M. Duchâtel au mot, et en notant que les fonds secrets supplémentaires de l'an dernier étaient de 1,500,000 f., sur lesquels 800,000 f. avaient été prélevés, comme tous les ans, au profit de la bonne presse, on trouve que 700,000 f. ont suffi pour la police secrète. Pourquoi donc M. Duchâtel veut-il presque le double de cette somme? N'est-on point porté à croire que sa promesse n'est qu'un leurre pour les robustes crédulités qui ne sont que trop communes parmi les représentants du pouvoir électif? Quelles garanties aura-t-on de l'exécution de cette promesse, surtout si, comme on l'assure, 500,000 f. passent des caisses du département de l'intérieur dans celles de la liste civile qui ajoute cette somme aux subventions que déjà elle accorde à certains journaux ultra-monarchiques?

Que les députés y prennent garde! c'est pour combattre l'influence parlementaire, peut-être, qu'on leur fait demander de l'argent; on les fouettera avec les verges qu'ils vont donner. Car il ne faut pas qu'on s'abuse; ce ne sont plus seulement trois ou quatre feuilles, en France, qui combattent le pouvoir électif au profit de la couronne; toutes les feuilles des départements, si minces et si chétives qu'elles soient (nous entendons celles qui obéissent aux préfetures), se donnent plus ou moins les airs de singer MM. Fonfrède et Pepin.

Lundi, 20 mai, une pauvre femme infirme et octogénaire fut surprise sur la place de la Pyramide, à Vaise, demandant l'aumône. L'agent de police du quartier la maltraita d'une manière si brutale qu'un individu présent, mu par un sentiment d'humanité bien naturel, en témoigna son indignation et crut devoir faire quelques remontrances à l'agent. Mais aussitôt l'agent, abandonnant sa victime et appelant la gendarmerie, s'empara brusquement de ce citoyen, dont le caractère pacifique et honorable est pourtant bien connu dans la commune; on l'emmena comme un criminel à Lyon, où il fut écroué et mis au secret.

M. le maire de Vaise s'empressa aussitôt de réclamer contre une arrestation à laquelle il n'avait point participé, et qui lui

ces voix? que vont-elles demander? chacun s'interroge du regard et nul ne peut répondre. Cependant les cris continuent, l'agitation gagne de proche en proche, une curieuse inquiétude grossit le nombre de ceux qui appellent; tous s'arrêtent avec angoisse. Mais le régisseur ne paraît pas; la rampe des quinquets de la scène descend, le lustre remonte aux combles du théâtre, l'obscurité se fait, et plus la nuit grandit, plus le trouble s'élève avec elle. Ce fut alors un beau spectacle; le peuple d'en bas hurle de rage, les spectateurs des galeries, debout sur les banquettes et à moitié déjà plongés dans l'ombre, attendent et redoutent ce qui va se passer. On eût dit l'abomination de la désolation du dernier jour; le monde retourne au chaos, l'unité des cris ressemble à un grand gémissement, la tempête gronde par-dessus toutes ces clameurs; placés sur la montagne, quelques hommes sentent monter la mer, et, les bras levés au ciel, demandent à Dieu qu'il leur rende la lumière qui s'en va. En ce moment, nous nous trouvons placés près d'une femme poète qui, blottie dans le fond de sa loge, pressait sa croix et murmurait tout bas les mots de l'Apocalypse.

Mais tout ceci n'était qu'une épouvantable raillerie; le jugement de Dieu n'était pas là. Voici venir le régisseur; écoutez la cabale. « Je veux, dit-elle, un jeune premier; j'ai fait tomber M. Fleury dans un intérêt tout personnel, et maintenant, sans vous donner le temps de chercher un sujet qui, par sa jeunesse et son talent, puisse le remplacer, je vous propose un acteur que je ne vous nommerai pas, mais que vous connaîtrez sans peine. » A cela qu'a répondu le régisseur? Nous n'avons pu l'entendre; mais pour notre part voilà ce que nous dirons: Le désir de cinq personnes ne saurait prévaloir contre une antipathie publique; nous ignorons le nom de l'acteur qui réunit vos préférences, mais nous ne consentirons jamais au triomphe acheté par de pareils moyens. Sur ce, retirez-vous, les horloges de la ville crient minuit, et votre serviteur quitte sa plume.

F. LA.

paraissait injuste. Après deux jours de démarches, il obtint enfin son élargissement.

La conduite de cet agent sera, sans doute, l'objet d'un sévère examen.

Avant-hier matin, à sept heures, la nommée Charlotte Caignon, veuve du nommé Jacques Triquet, native de Seyssel (Ain), âgée de 34 ans, venait à Lyon, accompagnée d'un enfant, pour y faire ses couches, lorsque, arrivée sur le quai Saint-Clair, elle fut subitement prise par les douleurs et accoucha au milieu du chemin. Tous les soins lui ont été prodigués, et elle a été transportée à la Charité.

Paris, 25 mai 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le gouvernement est venu aujourd'hui demander à la chambre des députés un crédit extraordinaire de 10,000,000 de francs pour subvenir aux dépenses que pourrait occasionner la nécessité de renforcer notre escadre du Levant. Nous croyons savoir que ce matin même il est arrivé à l'ambassade turque et à l'ambassade de Russie des nouvelles qui sont toutes au maintien de la paix. On remarquera, du reste, combien il est fâcheux que dans un moment où le gouvernement vient parler de la possibilité de voir la paix interrompue, la direction de nos affaires étrangères soit confiée à M. le maréchal Soult.

— Nous avons entendu dire aujourd'hui que M. Forbin des Issarts avait été arrêté à l'occasion de la conspiration d'Avignon. Comme nous n'avons pu remonter à la source de ce bruit, nous nous contentons de le mentionner.

— On a reçu aujourd'hui à l'ambassade turque, par la voie ordinaire, des dépêches de Constantinople qui ne contiennent pas un mot des nouvelles relatives à la reprise des hostilités entre les troupes du sultan et celles de Méhémet-Ali, pacha d'Égypte.

La dépêche télégraphique que le *Moniteur parisien* publiait hier soir est venue directement d'Alexandrie, et la nouvelle qu'elle contient nous arrive du consul de France, auquel elle a été notifiée à Alexandrie par Méhémet-Ali, aussi bien qu'aux consuls d'Autriche et des autres puissances étrangères.

Il est à remarquer que le *Moniteur universel* ne répète pas la dépêche publiée hier par la petite feuille semi-officielle.

Rien ne prouve, du reste, qu'un engagement n'ait pas eu lieu; les voies de communication entre la Syrie et Constantinople sont moins faciles qu'entre cette province, théâtre supposé de la guerre, et Alexandrie, qui correspond rapidement avec Marseille par la voie des paquebots et des télégraphes.

Si la guerre est déclarée, il est probable que Reschid-Pacha, ministre des affaires étrangères de la Sublime-Porte, en même temps qu'ambassadeur de cette puissance auprès de l'Angleterre, sera rappelé à Constantinople pour diriger les mouvements militaires et tenir en respect la Russie, qui, des hauteurs de Sébastopol, guette sans relâche la capitale de l'empire ottoman.

Reschid-Pacha est actuellement le seul homme dont la volonté ferme et intelligente puisse imposer aux affaires difficiles d'Orient un dénouement qui rassure la Turquie et l'Europe orientale.

— Une ordonnance royale du 23 mai, contresignée par M. le président du conseil, contient les dispositions suivantes :

Art. 1er. le ministère des travaux publics comprendra : L'administration générale des ponts-et-chaussées et des mines, et toutes ses dépendances;

La direction des bâtiments civils et monuments publics, à l'exception toutefois de la conservation des monuments historiques qui restera dans les attributions du ministère de l'intérieur.

Art. 2. Les autres attributions de l'ancien ministère du commerce, de l'agriculture et des travaux publics, composeront le ministère du commerce et de l'agriculture.

— Hier, le *Moniteur* faisait connaître plusieurs promotions accordées à des militaires de la garnison de Paris pour leur conduite dans les tristes journées des 12 et 13 mai. Aujourd'hui nous lisons dans la feuille officielle : « Nous avons déjà fait connaître l'avancement accordé, par ordonnance royale du 22 de ce mois, à des militaires de la garnison de Paris, en récompense du dévouement dont ils avaient fait preuve dans les événements des 12 et 13 mai. Par une autre ordonnance du même jour, S. M. a daigné compléter cet acte de rémunération en conférant des décorations de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur à d'autres militaires qui s'étaient distingués dans d'autres circonstances. »

— Plusieurs des préfets qui étaient en congé à Paris depuis quelque temps se disposent à retourner dans leurs départements. Ils ont pris cette détermination par suite de l'intention où est le cabinet de ne faire aucune nomination ni changement dans l'administration avant la fin de la session des chambres.

— Un bal très-brillant a eu lieu hier soir à l'ambassade d'Angleterre. Les dames étaient toutes en blanc ou en rose, avec des fleurs naturelles. Il s'agissait de célébrer la fête de la reine Victoria.

— Sur la proposition du comité supérieur de la guerre, M. le ministre de la guerre vient d'ordonner l'essai, par les régiments de cavalerie de la brigade Lavestine, d'un nouveau système de brides, proposé par le colonel Clère.

— Tous les journaux ont parlé depuis plusieurs jours d'une tentative de vol qui aurait eu lieu chez M. le comte Pahlen. Le bruit court que cette prétendue tentative de vol est une affaire de la même nature que celle qui fut tentée auprès de M. Fabricius, le ministre des Pays-Bas. On dit qu'il s'agit purement et simplement d'un moyen de se procurer des papiers et des dépêches dont on veut connaître le contenu. C'est une manière comme une autre de respecter le domicile des ambassadeurs. On sait que,

dans le droit public, nul n'en peut franchir le seuil, si ce n'est les voleurs, et il serait fort ingénieux de les employer comme moyen diplomatique.

P. S. — Ce soir, à quatre heures, on s'entretenait à la Bourse de nouvelles arrivées au ministère des affaires étrangères sur le commencement des hostilités en Syrie. — La baisse qui s'est fait remarquer aujourd'hui était attribuée à la rupture des négociations entre l'Égypte et la Sublime-Porte.

COMLOT LÉGITIMISTE.

On lit dans le *Moniteur parisien* :

Divers renseignements signalaient depuis quelque temps à l'autorité l'existence d'une société secrète armée dans la ville d'Avignon. Les perquisitions ordonnées par le préfet de Vauvriers et dirigée par de jeunes hommes appartenant à la haute classe de la société et professant les opinions légitimistes les plus exaltées.

Le commissaire de police Lamy s'est introduit, dimanche 17 mai, dans une maison signalée comme le lieu habituel de réunion. Il a trouvé, en effet, vingt-huit personnes rassemblées, et a saisi des pièces prouvant l'organisation militaire de la société, diverses listes des associés et 76 cocardes vertes d'un côté, blanches de l'autre.

Le lendemain, des perquisitions faites au domicile de personnes dont les noms figuraient sur ces listes ont amené la saisie d'armes et de cartouches. Plusieurs arrestations ont été opérées.

La cour royale de Nîmes a évoqué l'instruction de cette affaire, qui ne paraît pas, jusqu'ici, présenter de connexité avec les attentats dont Paris a été le théâtre les 12 et 13 mai. Les bandes armées par la réaction sanglante de 1815 avaient conservé un reste d'existence occulte dans le département de Vaucluse. Héritière des funestes traditions de cette époque, l'association vient de découvrir l'autorité se maintenait prête à favoriser ces débarquements que les chefs légitimistes annoncent toujours, contre toute vraisemblance, aux hommes dont ils cherchent à entretenir le fanatisme dans la Provence et le Languedoc.

Voici les renseignements donnés ce soir par le *Messageur* :

Il y a quelque temps, un agent fut envoyé par la police centrale de Paris en tournée dans le Midi. Cet agent visita plusieurs villes que l'on soupçonnait être le théâtre des menées légitimistes; il parvint, à l'aide de moyens de police, à se mettre en relation avec les principaux partisans de la monarchie déchue, auprès desquels il se présenta comme agent du comité légitimiste de Paris. Il ne tarda pas à apprendre qu'un complot était organisé, mais il ne put savoir où en était le centre. Aussitôt il donna l'éveil, et le ministère transmit par le télégraphe l'ordre de faire des perquisitions dans plusieurs villes.

C'est par suite de ces ordres que des perquisitions viennent d'être faites à Avignon et à Carcassonne. Dans la première de ces villes, on a découvert un grand nombre d'armes et de munitions de guerre qui ont été saisies par la police, mais aucune arrestation n'a été faite. A Carcassonne, plusieurs personnes connues pour professer des opinions ultra-légitimistes, ont été arrêtées, bien que l'on n'ait trouvé chez elles ni armes, ni munitions.

Nous devons ajouter que la police n'est pas encore parvenue à saisir les chefs du complot, qui paraît, nous assure-t-on, avoir des ramifications jusque dans la capitale.

C'est par erreur qu'on a annoncé l'arrestation de M. Blanqui. (*Gazette des Tribunaux.*)

MORT DE CAROLINE MURAT.

Une lettre particulière, adressée à notre journal par une personne digne de toute confiance, nous annonce la mort de la comtesse de Lipona (Caroline Bonaparte, veuve de Murat); elle est décédée à Florence le 18 mai, à la suite d'une longue maladie et de cruelles douleurs qu'on s'accorde assez généralement à attribuer aux remèdes violents administrés par un médecin anglais attaché à son service.

Caroline-Marie-Annonciade de Bonaparte était née à Ajaccio le 26 mars 1782. Dix années plus tard, elle vint à Marseille avec sa famille et y vécut assez long-temps dans une véritable pauvreté. La conquête de l'Italie et la haute fortune de Napoléon appelèrent ses frères et ses sœurs à de brillantes destinées. En 1800, Caroline épousa Murat qui devint successivement général en chef, gouverneur de Paris, maréchal, prince, grand-amiral, grand-duc de Berg, et enfin, en 1808, remplaça Joseph Bonaparte sur le trône de Naples.

Caroline était douée d'une beauté remarquable; son caractère ferme, prononcé, ambitieux, avait donné beaucoup d'ennuis à Napoléon. On raconte qu'un jour, fatigué de voir ses sœurs se disputer sur leur fortune et leurs prérogatives, il ne put s'empêcher de leur dire : « A vous voir de si mauvaise humeur, ne dirait-on pas que je vous ai fait tort de la succession du feu roi notre père? » A Sainte-Hélène, il caractérisait ainsi Caroline : « Il y avait chez elle de l'étoffe, beaucoup de caractère et une ambition désordonnée. » (*Mémorial*, vol. 3, page 405.)

Pendant le règne de son mari, Caroline fonda beaucoup d'établissements utiles; on lui dut la reprise des fouilles de Pompéïa et la dispersion des lazaroni qu'elle fit travailler à l'embellissement de la ville et de son territoire. Elle fut régente du royaume quand Murat alla rejoindre Napoléon en Russie, et c'est à l'influence qu'elle eut toujours sur son mari que l'on attribue la défection qui paralysa en 1814 la résistance du prince Eugène Beauharnais.

Murat, n'osant compter sur les puissances alliées, ou peut-être cédant aux suggestions de Napoléon, reprit bientôt les armes, et appela l'Italie à se lever contre les étrangers. Au milieu des désastres qui suivirent de près cette malheureuse tentative, Caroline fit preuve de noblesse d'âme et de fermeté. Quand son mari abandonné de ses troupes, eut été réduit, malgré toute son intrépidité, à céder le champ de bataille aux troupes autrichiennes, elle sut maintenir la tranquillité, et, quoique pressée entre l'armée ennemie et une escadre anglaise, obtenir du commodore Campbell une capitulation où la sûreté de la ville de Naples et les intérêts des habitants compromis passèrent avant le soin de sa fortune et des biens qu'elle possédait en Italie. Mais, cette capitulation n'ayant pas été ratifiée par l'amiral Exmouth, commandant en chef des forces navales britanniques, Caroline se rendit à Trieste, où l'empereur d'Autriche lui fit l'accueil le plus obligeant, et la prit sous sa protection spéciale.

Dès ce moment elle entra dans la vie privée et abandonna tellement toute pensée politique qu'elle put se trouver à Paris au moment où son neveu Louis Bonaparte basarda le coup de main de Strasbourg, sans exciter la crainte et la défiance du cabinet des Tuileries. On sait qu'elle avait obtenu de venir en France, malgré la loi Bricqueville, la permission de venir en France faire valoir ses droits sur le château de Neuilly, devenu propriété particulière de la famille d'Orléans.

Le climat de Hongrie, où elle avait d'abord cherché un refuge, ne pouvant convenir à sa santé, la veuve de Murat s'était depuis long-temps établie en Toscane, où elle avait obtenu du grand-duc et de sa famille l'accueil le plus hospitalier.

Le grand-duc de Toscane lui a fait rendre les honneurs dus à un nom historique et à une grande infortune.

Il est à remarquer que le mois de mai semble avoir quelque chose de fatal pour la famille Bonaparte. En effet :

Napoléon est mort le 5 mai 1821.
 Pauline Borghèse, le 10 mai 1825.
 Le cardinal Fesch, le 13 mai 1839.
 Caroline Bonaparte, le 18 du même mois.

Par cette mort, il ne reste plus aucune sœur de Bonaparte : ses frères seuls ont survécu. Ce sont : Joseph, l'aîné de la famille, Louis, Lucien et Jérôme. On se rappelle que les trois sœurs de Napoléon étaient Elisa, Pauline et Caroline.

Le nom de comtesse de Lipona, que la veuve de Murat avait pris, n'était que l'anagramme de Napoli, et un souvenir de sa grandeur passée.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)
 Séance du 25 mai.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures un quart. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT communique à la chambre, encore peu nombreuse, une lettre du fils de M. le général Demarçay qui annonce la mort de son père.

Plusieurs pétitions relatives à des intérêts de localité sont déposées sur le bureau de la chambre.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Vivien pour présenter le rapport de l'élection de M. Parant, nommé par le collège de Metz.

Cette élection est validée.

L'ordre du jour appelle une communication du gouvernement.

M. LE MINISTRE DE LA MARINE monte à la tribune et présente un projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire de 10,000,000 de francs destiné à renforcer notre escadre du Levant.

Les nouvelles venues d'Orient, dit M. le ministre de la marine, peuvent laisser penser que la paix sera interrompue. Il importe donc de se tenir prêt à la guerre. Nous vous demandons des ressources extraordinaires pour maintenir le droit, l'honneur et la dignité de notre pays.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR présente un projet de loi qui a pour but d'accorder, à titre de récompense nationale, diverses pensions aux citoyens blessés en défendant l'ordre, dans les journées des 12 et 13 mai, ainsi qu'aux veuves et aux orphelins de ceux qui ont péri dans ces fatales journées. Ces pensions s'éleveront à la somme annuelle de 8,500 fr. répartis entre huit blessés, trois veuves et trois orphelins.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, dépose sur le bureau plusieurs projets de loi d'intérêt local.

M. SCHNEIDER, ministre de la guerre, demande à son tour, également à titre de récompense nationale, des pensions pour les militaires qui ont été blessés dans les événements de mai. La voix de M. le général Schneider est si faible qu'il nous est impossible d'entendre à quel chiffre s'éleveront les pensions demandées par lui. Nous n'entendons pas davantage à quel objet se rapportent divers autres projets de loi qui sont présentés par M. le ministre de la guerre.

M. TESTE, ministre de la justice, présente un projet de loi relatif à des modifications à apporter aux articles 216 et 234 du code de commerce qui concernent la législation maritime.

M. DUCOS fait le rapport de l'élection de M. Tupinier, réélu par le collège de Rochefort. M. Tupinier est admis et prête serment.

M. DE LESPINASSE monte à la tribune : Je prie, dit-il, M. le ministre de la guerre de vouloir bien donner à la chambre quelques explications sur la révocation de M. le général Tholozé.

(Rumeurs, murmures.)
 Plusieurs voix : Non ! non ! ce n'est pas à l'ordre du jour. Vous n'avez pas le droit de faire des interpellations ; il vous faut l'autorisation de la chambre. (Violent tumulte.)

M. SAUZET, agitant sa sonnette et dominant le bruit : L'ordre du jour ne peut pas être interrompu ; il appelle en ce moment la lecture d'une proposition. La parole est à M. Gauguier.

M. DE LESPINASSE : Je renonce à adresser des interpellations ; mais je désire m'expliquer. (Nouvelles réclamations aux centres.)

M. LE PRÉSIDENT : Je répète que la parole est à M. Gauguier. Si M. de Lespinnasse veut faire des interpellations, il peut en demander l'autorisation à la chambre ; c'est tout ce que je puis permettre en ce moment. J'appelle M. Gauguier à la tribune.

(Nombreuses marques de satisfaction aux centres.)
 M. GAUGUIER donne lecture de la proposition qu'il reproduit chaque année et par laquelle il demande que les traitements des députés fonctionnaires soient suspendus pendant la session.

L'orateur demande à développer sa proposition après la discussion sur les fonds secrets.

M. DESSAURET présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur un crédit extraordinaire de 1,200,000 fr. pour compléter des dépenses secrètes de l'exercice de 1839.

Le rapporteur, après être entré dans quelques explications peu importantes, conclut, au nom de la commission, à l'adoption pure et simple du projet de loi.

M. LE PRÉSIDENT : A quel jour la chambre veut-elle fixer la discussion ?

Plusieurs voix : A lundi ! à lundi !

Voix plus nombreuses : Non ! non ! à mardi !

La chambre consultée décide que la discussion commencera mardi.

Un grand nombre de députés quittent la séance. Après dix minutes de suspension, on commence le rapport des pétitions.

M. ROGER (du Loiret) présente le rapport des pétitions suivantes :

« Le docteur Berton, à Paris, aurait été mis dans l'impossibilité de réclamer, dans le délai voulu, le paiement d'une créance qu'il avait sur l'état, et il demande à être indemnisé. » — Ren-voi à M. le ministre des affaires étrangères.

« Le général baron de Richemont, ancien député, présente des observations sur la nécessité de fortifier Paris. »

La question s'élève contre le système des forts détachés. Le pétitionnaire a paru assez importante et traitée avec assez de patriotisme, pour que la commission ait jugé convenable d'en demander le renvoi à M. le ministre de la guerre.

M. PAIXHANS demande également le renvoi à M. le président du conseil. La question n'est pas seulement militaire ; elle est politique, et c'est pour cela qu'elle doit être recommandée à l'attention de tous les membres du gouvernement.

Plusieurs voix : L'ordre du jour !

M. BUGEAUD, en colère : Je demande à parler contre l'ordre du jour.

M. PAIXHANS présente de nouvelles observations ; l'importance de la question lui paraît devoir faire repousser l'ordre du jour.

M. FRANÇOIS DELESSERT prononce de sa place quelques mots pour appuyer l'ordre du jour.

M. BUGEAUD : La question est éminemment nationale, vous ne pouvez passer à l'ordre du jour. Notre capitale est à soixante lieues de la frontière, il faut qu'elle soit fortifiée. La question est capitale, elle est immense, elle est compliquée, il faut l'examiner sérieusement. On a peur de dépenser de l'argent. Mais qu'est-ce que deux ou trois cents millions dans la balance quand il s'agit de fortifier Paris ? Qu'on se souvienne que l'invasion nous a coûté plusieurs milliards. J'insiste donc pour le double renvoi au ministre de la guerre et au président du conseil.

M. LE PRÉSIDENT : L'ordre du jour étant demandé, il doit avoir la priorité.

Une première épreuve est douteuse : la gauche et une partie de la droite se lèvent pour l'ordre du jour ; les centres votent contre. Après une seconde épreuve, le bureau déclare que l'ordre du jour n'est pas adopté.

M. LARABIT déclare qu'il a voté pour l'ordre du jour, parce qu'il pense qu'on veut par un moyen détourné revenir au système des forts détachés. (Murmures.)

La chambre vote le double renvoi demandé. (Satisfaction aux centres.)

M. LE PRÉSIDENT propose d'interrompre le rapport des pétitions pour s'occuper du projet de loi tendant à ouvrir un crédit additionnel de 900,000 fr. pour l'inscription des pensions militaires en 1839.

Personne ne demandant la parole sur la discussion générale, on passe à la discussion des articles.

M. AUGUIS présente quelques observations sur le grand nombre de promotions à de hauts grades qui ont été faites dans ces derniers temps, et qui ne sont pas en proportion des mises à la retraite ; il en résulte chaque année une augmentation dans le budget, et c'est ce qui doit mériter toute la sollicitude de la chambre.

M. MARTINEAU-DESCHENEZ, commissaire du roi, répond aux observations de M. Auguis.

Il est quatre heures, la discussion continue. On ne compte pas dans la chambre plus de 150 députés.

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 25 mai.

Le fauteuil est occupé par M. de Broglie, vice-président. La séance est ouverte à une heure et demie.

M. VILLEMEN est au banc des ministres.

M. AUBERON prononce l'éloge funèbre du lieutenant-général Haxo.

La chambre se retire ensuite dans ses bureaux pour examiner le projet de loi relatif à l'exécution du traité conclu entre la France et l'état d'Haïti.

La séance est reprise à trois heures et demie.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la composition des bureaux, ainsi formés : MM. Mounier, de Mosbourg, Gasparin, d'Audiffret, Rosamel et Portalis.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur la propriété littéraire.

M. PORTALIS a la parole sur le projet. Il le trouve incomplet après une si longue attente. Il pense que la propriété littéraire n'est pas assez nettement reconnue par la commission. La propriété du travail n'est pas une appropriation, c'est une propriété par nature, c'est la plus sacrée de toutes, et elle est inaliénable.

M. PORTALIS jette ensuite un coup d'œil sur la législation des différents peuples, et il conclut de cet examen qu'une grande réforme, plus radicale que celle qui est demandée par la commission, doit être apportée dans cette matière.

L'orateur continue. Il est quatre heures.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

CONSTANTINE, le 8 mai. — M. de Salles, aide-de-camp du maréchal-gouverneur, est arrivé hier et doit repartir ce soir pour Philippe-Ville. Rien n'a transpire sur le motif de son voyage. On pense généralement qu'il a dû apporter des instructions à M. le général Galbois pour les expéditions qu'il va entreprendre et pour lesquelles une forte colonne se mettra en route vendredi prochain. Il s'agit, dit-on, de retourner à Setif, de pousser jusqu'à Bougie, et de faire des reconnaissances vers Giggelli et Collo ; mais on a plutôt le projet de rétablir le camp de Djimilah pour protéger le khatif de la Medjana contre Abdel-Kader, qui ne cesse d'agiter les tribus de cette partie de la province.

On parlait beaucoup ces jours derniers d'une grande conspiration dans laquelle se trouveraient compromises presque toutes nos autorités arabes. Je ne sais jusqu'à quel point ces bruits sont fondés ; mais voici ce qui probablement leur a donné naissance. Depuis long-temps on savait que plusieurs habitants de la ville conservaient des relations avec l'ex-bey ; mais on n'avait pu encore saisir leur correspondance, bien qu'on fit surveiller les émissaires. Enfin la gendarmerie est parvenue à saisir sept courriers portant chacun une lettre à l'adresse d'Achmet-Bey et écrite par une personne différente ; ces lettres ont été remises à M. le général Galbois. Deux arrestations seulement ont été faites ; le caïd de Milah et un chef de corporation sont les deux personnes arrêtées.

Depuis long-temps il se commettait dans Constantine des vols très-audacieux au préjudice principalement des officiers détachés dans les camps ; plusieurs d'entre eux trouvaient à leur retour leur porte enfoncée et la chambre entièrement dévalisée. On est enfin parvenu à découvrir la bande de voleurs, et 13 individus dont 3 femmes ont été condamnés par le conseil de guerre à 5 et 10 ans de travaux forcés et à l'exposition. Ces voleurs ont été exposés avant-hier sur la place du marché ; on les a ensuite fait partir pour Philippe-Ville où ils seront embarqués pour la France.

Durant l'exposition, qui a paru produire une certaine impression sur l'esprit des Arabes, j'ai été témoin d'un trait d'humanité qui, quoique commun dans l'armée, fait toujours plaisir à voir. Parmi les condamnés se trouvait une femme enceinte ; des soldats, voyant la triste position de cette malheureuse qui fondait en larmes, firent une collecte, et vinrent un instant après nouer dans un des coins de son haïk quatre pièces de 5 fr., c'est-à-dire le sou de poche de 400 hommes.

ALGER, le 18 mai. — On nous écrit du camp de Kara-Mustapha, le 15 mai :

« Si l'état dans lequel nous vivons depuis quelque temps est un état de paix, il est difficile de prévoir ce que seront les hostilités, une fois qu'elles auront commencé ; il est impossible aujourd'hui de ne pas comprendre que le traité de la Tafna est sur le point d'être annulé, au grand désir peut-être des deux parties qui l'avaient signé. »

« Les vols signalés dernièrement ont été suivis de vols plus bar-

dis et plus importants. Dix bœufs ont été enlevés il y a quatre jours au troupeau entretenu pour le service de l'administration dans l'un de nos camps, et cela sous nos batteries et malgré la garde qui y était commise, et qui n'a aperçu le vol que quelques heures après son exécution, tant les Arabes y ont mis d'adresse. »

« Dans la nuit du 11 au 12, deux chevaux appartenant à des indigènes de Kara-Mustapha ont été enlevés si subtilement, que le factionnaire placé sur le parapet du camp et à quinze pas environ du voleur ne s'en est pas aperçu. »

« Ces crimes peuvent bien être commis par quelques vagabonds isolés et hardis, mais il est positif qu'ils sont appuyés par des partisans ennemis qui violent notre territoire et profitent sans doute eux-mêmes de ces coups de main. Les tribus qui se trouvent sur nos limites, intimidées par la crainte d'une razzia, n'osent plus se maintenir à leur poste, et voyant que nous sommes impuissants à les protéger, elles désertent vers les montagnes. »

« Le service des troupes campées est des plus pénibles ; des compagnies entières vont bivouaquer chaque nuit ; des patrouilles et des détachements nombreux parcourent en tous sens le cours du Boudouaou, mais les Arabes paraissent être continuellement avertis de ces mouvements qui ont été sans résultat jusqu'à ce jour. »

« Les Coulouglis-Zeitoun à notre solde ont cependant arrêté les troupes de la tribu de Mzèrah au moment même où cette dernière franchissait nos limites pour désertir. Ils ont laissé partir les hommes, et ont ramené à l'autorité militaire leurs nombreux bestiaux qui ont été déclarés de bonne prise et offerts en récompense à la tribu de Zeitoun, notre fidèle alliée. » X. (Toulonnais.)

On écrit de Toulon :

D'après les règlements des bagnes, les hommes condamnés à la double chaîne doivent rester attachés à leurs bancs pendant toute la durée de leur peine, qui est ordinairement de trois ans. Des hommes ainsi détenus pendant cet espace de temps sont extrêmement dangereux.

Désirant cependant améliorer la situation de ces malheureux en leur procurant les moyens de gagner leur quart de vin et de respirer un air plus pur que celui des salles, un commissaire du bague de Toulon avait eu l'idée de les employer à enfoncer des pieux sur le quai des Bagnes, où l'on construisait un petit établissement. L'intendant approuva ce projet, et les forçats à la double chaîne furent extraits de leurs salles et employés à des travaux extérieurs.

Avant de les y employer, le chef du bague fit sentir à ces malheureux l'insigne faveur qu'on leur accordait, et combien il devait compter sur leur soumission. Les serments les plus solennels furent donnés, et les condamnés furent mis à l'œuvre. Cependant la surveillance la plus rigoureuse fut exercée sur eux ; et, malgré toutes ces précautions, une évasion fut projetée et exécutée.

Il y avait plus de quinze jours que les forçats de la double chaîne travaillaient dehors lorsqu'on apprit l'évasion du condamné Fichon. Sur un emplacement de dix pas carrés, ses camarades, au moment du repos, avaient formé un rond en se mettant dos à dos. Fichon, qui se trouvait dans le milieu pendant que ses camarades causaient avec les gardes, avait scié ses fers, au moyen d'un bastringue (petite scie faite avec un ressort de montre), s'était débarrassé de ses habits, avait pris une chemise bleue de marin, s'était mis un tour de cheveux qu'il avait préparé depuis près de six mois, au moyen de quelques poils enlevés l'un après l'autre sur du cuir vert que l'on place sur les galubans des bâtiments ; il avait un mouchoir autour de la tête et s'était fabriqué depuis long-temps des souliers de toile. Il avait effacé par le frottement le numéro et les lettres initiales G A L de son pantalon. En moins de dix minutes, et toujours entouré de ses camarades, il était parvenu à se couler dans l'eau.

Fichon s'introduisit dans l'égout du bassin, parvint au moyen de son travestissement sur le bord de la mer qui avoisine le bassin, se mit à l'eau sur une planche, comme le font assez souvent pendant l'été les enfants et les ouvriers du port, et se cacha à bord du brick qui se trouvait à côté de la frégate-école l'Incorruptible, placée le long du quai de l'Artillerie, et resta dans cette situation jusqu'à la nuit.

Vers dix heures du soir, on entendit du bruit près du brick sur lequel on soupçonnait qu'était Fichon ; c'était le gardien de nuit du brick voisin qui, ayant aperçu un homme à bord de l'autre bâtiment, et croyant que c'était son camarade, lui adressa quelques mots en provençal. Fichon, qui s'était présenté sur le pont pour aller à terre, et franchir ensuite l'arsenal par l'artillerie, ne comprenant pas ce langage (il est de Paris), se trouva fort embarrassé pour y répondre. Poursuivi par les questions du gardien, il se retira sur l'avant du brick ; mais la conversation de ce gardien ayant éveillé l'attention des agents de surveillance, ceux-ci se portèrent sur le point d'où partait la voix ; le garde de l'artillerie placé à la grille de la boulangerie ne tarda pas à s'y porter également ; alors Fichon se fila par une corde et plongea dans l'eau.

Les bulles d'eau qu'il fit jaillir en plongeant, et qui produisirent une clarté phosphorique, le firent découvrir, mais on le perdit aussitôt de vue. Il s'était introduit par le trou d'une lunette dans les lieux d'aisance fermés, et il s'était blotti contre le mur. On le cherchait vainement, et tout portait à croire que le bruit qu'on avait entendu, que le phosphore qu'on avait aperçu étaient une illusion, et l'on renonçait aux recherches, lorsqu'un agent de la chiourme eut l'idée d'enfoncer les portes de tous les lieux d'aisance voisins de l'endroit où l'on avait entendu le bruit. La première porte enfoncée fit découvrir Fichon. Il fut reconduit au bague.

On plaça Fichon sur un tonneau au milieu de la cour du bague, ayant devant la poitrine un écriteau sur lequel on lisait : Forçat évadé ramené. Tous ceux qui avaient participé à l'évasion étaient à genoux, bonnet bas, autour du tonneau, et tous les condamnés défilèrent devant eux. Fichon reçut ensuite la bastonnade ordonnée par les règlements, et fut mis au cachot.

Extérieur.

ANGLETERRE. — Les réunions nombreuses des chartistes continuent sur plusieurs points de l'Angleterre. Une démonstration a été faite dans le West-Reding ; seize mille personnes étaient réunies sur le terrain. La première résolution proposée était conçue dans les termes suivants : « L'assemblée, voyant que le gouvernement est décidé à résister aux justes demandes du peuple, croit du devoir de tout patriote de se rallier autour de la charte, unique garantie de ses droits et de sa liberté. Tout candidat devra, dans les prochaines élections, réclamer le suffrage universel. » — Adopté.

Deuxième résolution : « L'assemblée déclare qu'elle est décidée à obtenir, dans la confection des lois, cette voix dé-libérative qui constitue la différence des hommes libres et des esclaves. Si le gouvernement reste sourd à ces justes réclamations, l'assemblée ne peut pas répondre de la conduite des hommes poussés au désespoir par l'insulte et l'oppression. » — Adopté.

L'assemblée promet ensuite d'avoir confiance dans la convention nationale, et de se laisser diriger par elle.

Variétés.

MISÈRE DU PEUPLE EN IRLANDE.

(Suite et fin.)

Je n'entreprendrai point de décrire toutes les circonstances, toutes les phases de la misère irlandaise, depuis la condition du pauvre fermier qui jeûne pour que ses enfants vivent, jusqu'à celle du cultivateur qui, moins misérable, mais plus dégradé, se résout à mendier; depuis l'indigence résignée, qui se tait au milieu des souffrances et des sacrifices, jusqu'à celle qui se révolte, et dans ses violences va jusqu'au crime.

La pauvreté irlandaise a un caractère spécial et tout-à-fait exceptionnel, qui rend sa définition malaisée, parce qu'on ne peut la comparer à nulle autre indigence. La misère irlandaise forme un type à part dont le modèle et l'imitation ne sont nulle part. On reconnaît, en la voyant, qu'on ne saurait théoriquement assigner aucune borne à l'infortuné des peuples.

Chez toutes les nations on trouve plus ou moins de pauvres, mais tout un peuple de pauvres, voilà ce qu'on n'avait point encore vu avant que l'Irlande l'eût montré.

Pour faire connaître l'état social d'un tel pays, il faudrait ne raconter que ses misères et ses souffrances: l'histoire des pauvres est celle de l'Irlande.

Il faut, pour comprendre la misère irlandaise, renoncer à toutes les notions qui, dans les autres pays, servent à distinguer l'aisance et la pauvreté. On a coutume de n'appeler pauvre que celui qui manque d'ouvrage et mendie; dans ce pays, les plus pauvres sont ceux qui ne mendient pas. Il n'est pas un habitant des champs, s'abstenant de mendicité, qui n'eût besoin de s'y livrer. On ne pourrait donc comparer le pauvre irlandais au pauvre d'aucun pays. On ne saurait même assimiler le cultivateur libre de l'Irlande (*independant labourer*) au pauvre anglais (*pauper*). Il n'est pas douteux que le plus misérable de tous les pauvres d'Angleterre ne soit mieux nourri et mieux vêtu que le plus heureux agriculteur d'Irlande.

Il y a de tristes théories suivant lesquelles il se trouve, à tout prendre, chez tous les peuples de tous les pays, une somme à peu près égale de bonheur et de misère, de bien-être et de souffrance, d'où l'on conclut que c'est folie que de prendre aucun souci de maux qu'il n'est point donné aux hommes de pouvoir guérir ou soulager. Ceux qui tiennent ce langage décourageant n'ont sans doute vu ni les Etats-Unis ni l'Irlande; ils ne connaissent ni le pays où la misère est la règle commune, ni celui où le malheur est une exception.

La misère descend en Irlande à des degrés ailleurs inconnus. La condition qui dans ce pays est supérieure à la pauvreté serait chez d'autres peuples une affreuse détresse; et les classes misérables dont avec raison on déplore le sort chez nous, formeraient en Irlande une classe privilégiée. Et ces misères de la population irlandaise ne sont point de rares accidents; presque toutes sont permanentes; celles qui ne durent pas toujours sont périodiques.

Tous les ans, à peu près à la même époque, on annonce en Irlande le commencement de la famine, ses progrès, ses ravages, son déclin.

Au mois de février dernier (1838), la presse française enregistrerait ce cri annuel de la misère irlandaise, et disait le nombre des personnes qui, en un seul mois, étaient mortes de faim. Soit égoïsme, soit humanité, beaucoup se plaisent à penser que les récits qu'on fait de l'indigence irlandaise sont empreints d'exagération; et pour eux le mot *famine*, dont on se sert pour peindre les angoisses de l'Irlande, n'est qu'une expression métaphorique qui signifie une excessive détresse, et non le terme propre pour exprimer l'état de gens réellement affamés et mourant faute d'aliments.

C'est surtout en Angleterre qu'on aime à se tenir dans cet état de doute, dont il est cependant bien aisé de sortir.

En 1727, il y a environ cent ans, le primat Boulter écrivait d'Irlande, où il était le principal agent du gouvernement anglais:

« Depuis mon arrivée en ce pays (en 1725), la famine n'a presque pas cessé parmi les pauvres. La cherté des grains était telle l'année dernière, que des milliers de familles ont été obligées de quitter leurs demeures pour aller chercher leur vie ailleurs. Il en a péri par centaines (*many hundred perished*). »

Comme on demandait, en 1832, à l'évêque Doyle, quel était dans l'ouest l'état de la population: « Ce qu'il a toujours été, répondit-il; on y meurt de faim comme de coutume (*people are perishing as usual*). »

En 1817, des fièvres, causées par l'indigence et la faim, atteignirent en Irlande un million cinq cent mille individus, dont soixante-cinq mille périrent, et l'on a calculé que, en 1826, le vice des aliments occasionna vingt mille maladies.

Lors de la grande enquête faite en 1835 par le gouvernement anglais sur l'état social de l'Irlande, la question suivante fut adressée par les commissaires à leurs correspondants dans chaque paroisse:

« Avez-vous connaissance de quelque décès arrivé depuis les trois dernières années, et dont un besoin urgent ait été la cause? »

Et l'enquête constate une foule de morts que la privation d'aliment a seule occasionnées. Ici, ce sont des malheureux que la faim a manifestement tués; là, des infortunés dont elle a hâté la mort. Ceux-ci périssent d'un long épuisement; ceux-là, tout à la fois de maladie et de faim.

Ce serait un travail douloureux à faire que de dépouiller toute cette enquête, qui comprend dix volumes in-folio, dont quelques-uns ont plus de 900 pages, dont chaque page, chaque ligne, chaque mot, constate une misère irlandaise, et où pourtant toutes les misères de l'Irlande ne sont pas rapportées.

Les commissaires chargés de cette enquête mémorable estiment qu'il y a en Irlande près de trois millions d'individus qui, chaque année, sont sujets à tomber dans un dénûment absolu; ces trois millions ne sont pas seulement pauvres, ils sont indigents. Outre ces trois millions de pauvres, il y a encore des

millions de malheureux qui, ne mourant pas de faim, ne sont pas comptés.

L'auteur de ce livre, auquel de pareils témoignages auraient pu sans doute paraître suffisants, a pourtant voulu voir de ses propres yeux ce que sa raison hésitait encore à croire. Deux fois, en 1835 et en 1837, il a, en parcourant l'Irlande, vu de sa propre main les contrées où la famine a coutume de sévir avec le plus de violence, et il a vérifié les faits. Racontera-t-il ici tout ce qu'il a vu? non. Il y a des infortunes qui sont tellement au-dessus de l'humanité, que la langue humaine n'a pas de mots pour les traduire. Et puis, s'il lui fallait rappeler ici les scènes de deuil et de désolation dont il a été témoin, répéter les scènes de et les cris de désespoir qu'il a entendus; s'il lui fallait redire ce qu'il y a de douleur dans la voix d'une pauvre mère refusant un peu de pain à ses enfants affamés; et si, au milieu de ces misères extrêmes, il lui fallait peindre l'insultante opulence qu'étale le riche à tous les yeux; l'immensité de ses domaines, où la main de l'homme a créé des eaux factices, des vallées, des collines artificielles; la magnificence de son palais, que soutiennent des colonnes du plus beau marbre de la Grèce ou de l'Italie, et que l'or d'Amérique, la soie de France, les tissus de l'Inde décorent à l'envi; le splendide toit destiné aux valets, la demeure plus superbe encore des chevaux; toutes les merveilles de l'art, toutes les inventions de l'industrie et toutes les fantaisies de la vanité qui sont accumulées dans ce lieu, où le maître ne daigne pas même résider et où il n'apparaît que de loin en loin; la vie somptueuse et indolente de ce riche, qui ne sait rien des misères dont il est l'auteur, qui ne les a jamais regardées, qui n'y croit pas, et qui tire des sueurs du pauvre 500,000 f. de rente; dont chaque jouissance insensée ou superflue représente la ruine ou l'indigence d'un malheureux; qui donne chaque jour à ses chiens le repas de cent familles, et laisse mourir de faim ceux qui lui font cette vie de luxe et d'orgueil; s'il fallait que l'auteur de ce livre rappelât ici les impressions sinistres que lui a fait éprouver la vue de tels contrastes, et les terribles questions que de telles oppositions ont soulevées dans son esprit, il sent que la plume tomberait de ses mains, et il n'aurait point le courage d'achever la tâche qu'il veut accomplir.

GUSTAVE DE BEAUMONT.

AVIS IMPORTANT.—L'anglais, l'italien et le grec moderne, garantis en 60 leçons, d'après la méthode impressive du célèbre Robertson, dont les journaux de Paris font un si grand éloge. Ce dernier cours s'ouvrira *jeudi prochain par une séance gratuite*. Le professeur se charge de mettre ses élèves en état de traduire et de converser correctement avant la 40^e leçon. On ne donnera pas moins de 20 cachets. — Prix: 10 fr. par mois; pour les leçons particulières à domicile, 30 fr.; chez lui, 20 fr. S'y adresser, rue Royale, 8, au concierge.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

Feuille d'Annonces.

Nouvelle Publication.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De ch. SAVY jeune,

QUAI DES CÉLESTINS, n° 49.

TRAITÉ PRATIQUE DES MALADIES DES ENFANTS, considérées dans leurs rapports avec l'organogénie et les développements du jeune âge;

PAR RICHARD (DE NANCY),

Chevalier de la Légion-d'Honneur, docteur en médecine, chirurgien en chef de l'hospice de la Charité, professeur d'anatomie et de physiologie à l'école préparatoire de médecine de Lyon.

1 fort volume in-8°, papier vélin.—Paris et Lyon, 1839. Prix, broché: 8 fr. (319)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1416) Le mercredi vingt-neuf mai mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place de la Préfecture, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles, effets et marchandises saisis, consistant en secrétaire, commode, tables, chaises, garde-robe, et quantité de marchandises en ferblanterie, etc.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1821) TRIBUNAL DE COMMERCE.

FORMATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS.

Formations.

Etude de M^e Guillard, notaire, à Villeurbanne.

Suivant acte reçu M^e Guillard, notaire, à Villeurbanne (Isère), soussigné, le huit mai mil huit cent trente-neuf, enregistré le quinze du même mois,

Il a été formé une société en nom collectif et en commandite entre M. Laurent Voyant, cultivateur, demeurant à La Guillotière, et plusieurs autres actionnaires et commanditaires.

Cette société a pour objet l'achat des matières fécales des fosses d'aisances permanentes de la ville de Lyon, la vente de ces mêmes matières et le curage desdites fosses.

Elle aura son siège à Lyon; elle sera exercée sous la raison sociale de *Voyant et Compagnie*.

Elle a commencé le quinze janvier mil huit cent trente-neuf, et finira le quinze juin mil huit cent cinquante-sept.

M. Voyant sera directeur-gérant de ladite société; il aura seul la signature sociale.

Le fonds capital de la société est de trente-deux mille francs, divisé en trente-deux actions de mille francs chacune.

Pour extrait: GUILLARD, notaire.

(6520) A-VENDRE.—Le beau café connu sous le nom de *Café Statuaire*, situé avenue de Saxe, aux Brotteaux. L'âge avancé du propriétaire le décide seul à s'en défaire. Ce café très-bien situé, et qui n'a pas son pareil en France, a une nombreuse clientèle, été comme hiver. S'y adresser.

ANNONCES DIVERSES.

(6548) A VENDRE pour cause de changement de domicile.—Un vaste établissement industriel bien achalandé, ayant pour moteur une machine à vapeur de la force de huit chevaux, avec une belle chaudière à bouilleur; le tout en très-bon état.

S'adresser, pour en prendre connaissance, au marchand de laine, rue Pizay, 15. L'on donnera facilité pour les paiements.

(6552) A LOUER DE SUITE.

Plusieurs vastes rez-de-chaussée avec appartements au 1^{er} étage, bourgeois et autres, caves et greniers; le tout propre à de grands établissements ou entrepôts, situé rue de Séze, aux Brotteaux.

S'adresser, audit lieu, à M. Chardon, propriétaire, port Henri IV, n° 9.

AVIS.—Défunt Jayme Romar-Fardéu, qui habitait Lyon, et a laissé à sa mort deux filles, dont l'une est actuellement mariée à M. Jean Pelet-Alborec, a également laissé en Espagne, royaume de Valence, un héritage qui n'a point été recueilli. Ses héritiers peuvent s'adresser à MM. Moly, Torner et Dumont, commissionnaires, quai St-Clair, n° 4, au 1^{er}, qui leur donneront tous les renseignements nécessaires. (6550)

SERVICE

DES COURRIERS

POUR

CHAMBÉRY, TURIN,

ET

TOUTE L'ITALIE.

DÉPARTS DE LYON:

Tous les jours, à six heures du matin; il n'y a point de séjour en route, ce qui promet d'arriver

- A CHAMBÉRY en 16 heures
- A AIX-LES-BAINS en 18 heures
- A TURIN en 42 heures
- A GÈNES et à MILAN en 72 heures.

Avec cette marche on passe une nuit de moins en route que par diligence.

Ce service est le seul qui rende les voyageurs à AIX-LES-BAINS sans changer de voiture ni de conducteur. Il est aussi le seul qui offre au commerce l'avantage d'un *départ journalier*, transportant voyageurs, marchandises et finances pour TURIN et TOUTE L'ITALIE.

La régularité de ce service et la haute protection que lui accorde S. M. le roi de Sardaigne ne laissent rien à désirer pour la sécurité des marchandises et finances.

LES PRIX NE SONT PAS PLUS ÉLEVÉS QUE CEUX PAR DILIGENCE.

Bureau, à Lyon, chez LARAT-MILLE et Co. quai Saint-Clair, 15. (8132)

(6555) A VENDRE.—Laminoin et ustensiles pour la fabrication des peignes à tisser. S'adresser à M. Bavarot, rue St-Polycarpe, n° 4, au 3^e.

EAUX MINÉRALES

D'ALLEVARD,

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.

Ces eaux, salines et sulfureuses, se recommandent surtout par la richesse et l'énergie de leurs principes sulfureux, beaucoup plus abondants que dans les autres sources minérales du département, même que dans la source sulfureuse d'Aix en Savoie; elles sont d'une efficacité reconnue dans les affections rhumatismales, les névralgies, les maladies scrofuleuses, celles de la peau, les gastralgies, les leucorrhées, etc.

L'établissement thermal, situé au centre d'un paysage magnifique, et pouvant donner 300 bains et douches par jour, a été déjà fréquenté l'an dernier par un grand nombre de baigneurs; il ouvrira cette année (1839) le 3 juin.

Des logements commodes et nombreux ont été préparés, soit dans l'hôtel des Bains, tenu par M. Pernard, ancien maître de l'hôtel des Ambassadeurs, à Grenoble, soit dans les autres hôtels du bourg d'Allevard, ainsi que dans les maisons particulières.

Plusieurs diligences entretiennent un service journalier de transport entre Grenoble et Allevard; le trajet se fait en cinq à six heures. (8130)

MALADIES SECRÈTES ET FLEURS BLANCHES,

RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES,

Guéries sans rechute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier.—Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien.—Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. (2066)

Dépuratif du Sang,

DES HUMEURS ET DE TOUT VICE QUELCONQUE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les lueurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.—Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille. La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Muret fils, épicer, rue Marchande.
A Grenoble, chez M. Décheaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers, et chez M. Beaulieu, directeur des messageries générales, en face du pont. (2025)
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS VILS, RUE POULAILLERIE, 19.